

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023\_026

**Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget principal et budgets annexes**

**Séance du mardi quatre avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente**

**Présents (58) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (22) :**

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU – Regis DUQUENOY à Carole DELAIRE – Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL – Florence BRISBART à Michel DUHOO – Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ – Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER – Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEEN – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS – Céline INGELAERE à César STORET – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Dorothée DEBRUYNE à Mark MAZIERES – Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN – Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 80**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023**

**DELIBERATION 2023\_026**

**Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget principal et budgets annexes**

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Lorsque les résultats sont connus, la collectivité procède à la reprise des résultats dans les conditions prévues à l'article L 2311-5 et précisées au § 2.1.2.7 du Chapitre 3 du Titre 1 du Tome II de l'instruction M14

Vu le compte administratif voté par délibération du 04/04/2023 ;

Vu les résultats de fonctionnement 2022 consolidés ;

Vu l'obligation qui est faite, depuis 1997, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement ;

**Il vous est proposé :**

**1) Pour le budget principal :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de la manière suivante :
  - o 4 731 812,60 euros à la section d'investissement (compte 1068) ;
  - o le solde, soit 8 809 333,56 euros à la section de fonctionnement (compte 002 – excédent de fonctionnement reporté).

**2) Pour le budget annexe « Portage de repas » :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget « Portage de repas » de la manière suivante : l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 6 714,92 euros à la section de fonctionnement, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

**3) Pour le budget annexe « Office de tourisme intercommunal » :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget « Office de tourisme intercommunal » de la manière suivante : l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 2 847,03 euros, à la section de fonctionnement, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

**4) Pour le budget annexe « Prestations de services » :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget « Prestations de services » de la manière suivante : l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 95 518,53 euros, à la section de fonctionnement, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

**5) Pour le budget annexe « Zones d'activités économiques » :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget « Zones d'activités économiques de la CCFI » de la manière suivante :
  - o 80 648,13 euros à la section d'investissement (compte 1068) ;
  - o le solde, soit 820 778,35 euros, à la section de fonctionnement, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

**Vote :**

**Pour : 80**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 4 avril 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Bernard DELORENÉ

Le Président



Valentin BELLEVAL